

## Règlement du jeu concours 3T

### « Gagnez votre configuration Sécurité Office 365 »

1. 3T organise un jeu gratuit sous l'intitulé « Gagnez votre configuration Sécurité Office 365 »
2. Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en Suisse. Sont exclus de la participation au jeu, tous les membres de la société organisatrice et par extension à leur famille.
3. Pour participer c'est simple et gratuit. Il suffit de répondre au questionnaire sécurité et obtenir 3 bonnes réponses. Toute demande de remboursement de frais liés à la participation au jeu est exclue. Des membres d'une même société peuvent participer au jeu mais ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois.
4. Le jeu se déroulera du 08 Juin 2018 au 31 Juillet 2018.
5. 3T se réserve le droit d'annuler ou de proroger les dates de déroulements du jeu si des conditions extérieures à sa volonté l'exigeaient. Toutes les participations au jeu sont conditionnées à la parfaite exactitude des coordonnées du participant. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont tout ou partie de ses coordonnées seraient manquantes.
6. 3T organisera un tirage au sort le 31 juillet 2018 afin d'attribuer les vouchers gagnants :
  - 1 voucher utilisable pour l'offre « Configuration Sécurité Office 365 » sur un compte Office 365, d'une valeur de 250 CHF ;
  - Autant de vouchers « -10% » utilisable sur l'offre « Configuration Sécurité Office 365 » que de participants ayant obtenu 3 bonnes réponses au questionnaire, d'une valeur de 25 CHF par voucher.
- 3T fera parvenir les lots aux gagnants par mail.
7. Les vouchers sont utilisables du 31 Juillet 2018 au 31 décembre 2018 selon les disponibilités de l'organisateur.
8. Les lots pourraient être changés, par l'organisateur, si des éléments extérieurs venaient à perturber le jeu. Les dotations ne peuvent être ni échangées, ni remboursées par les gagnants. Les dotations ne sont pas cumulables. Passé le délai d'utilisation donné par l'organisateur les dotations sont annulées systématiquement sans aucun recours possible par les gagnants. L'organisateur ne serait être tenu pour responsable en cas d'annulation ou de problèmes techniques ou humains liés à l'utilisation totale ou partielle des dotations.
9. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et le renoncement à tout recours envers les organisateurs du concours. Aucune réclamation ne sera prise en compte sur les réponses au questionnaire.
10. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations données sont destinées exclusivement aux organisateurs et ne seraient être ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.